



Bonnemain actualités



Comice agricole
01.09.2018

Stock Cars
Inter Association
8 et 9.09.2018

Classes 8
Comité d'Animation
23.09.2018

Spectacle « José et René »
CATM
29.09.2018



Ludolire « Abracadabra »
Bibliothèque
20.10.2018

Atelier « Presque pareils ! »
Bibliothèque
10.11.2018

Centenaire Armistice 1918
CATM et mairie
11.11.2018

Lancement prix des Lecteurs
Bibliothèque
18.11.2018

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2018
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2018
- Les infos municipales
- Les infos des associations

LE MOT DU MAIRE

Parmi les événements qui ont ponctué la vie de la commune ces derniers mois, il en est qui se doivent d'être soulignés, parce que dans cette grisaille de l'actualité, il faut savoir regarder ce qui va bien :

- 1997-2018 : voilà 21 ans que le comice agricole de l'ancien canton de Combours n'avait pas eu lieu à Bonnemain. Une équipe d'agriculteurs efficace et à la bonne humeur contagieuse, avec la complicité d'élus et de bénévoles, s'est pleinement investie. Une « équipe de quatre » a décidé de confectionner un char avec pour thème « Martine à la ferme », une aventure qui a duré 6 mois. Bien entendu, avec le soleil qui s'est invité, cette fête de la ruralité a été une belle réussite. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui y ont participé. Preuve, s'il en était besoin, est faite que nos communes en milieu rural, dites petites et moyennes communes, existent et qu'elles veulent vivre et demandent à bénéficier des services publics et de commerce de proximité car elles sont un maillon indispensable dans l'aménagement harmonieux du territoire.

- La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été marquée par une affluence plus importante qu'à l'ordinaire. L'implication des enseignants des deux écoles avec les enfants a donné un lustre particulier à la cérémonie au monument aux morts et l'exposition à la salle des fêtes a été particulièrement appréciée du public (Cette exposition est visible à la mairie). Merci à vous les enseignants, merci à vous les enfants.

- La maison de santé, avec un petit retard, est aujourd'hui terminée. Notre équipe d'élus a osé doter la commune d'un outil qui aujourd'hui permet à la population de bénéficier d'une offre de santé appréciable. Notre commune se trouve située au cœur d'un bassin de vie qui comprend plusieurs communes environnantes. Voilà un élément important pour l'attractivité de notre commune. A ce jour, la maison de santé accueille les professionnels suivants :

- Madame Patricia LUCAS-LEFEUVE, infirmière libérale (avec 3 collaboratrices infirmières)
- Madame Elodie NIHOUL, kinésithérapeute.
- Madame Laetitia LEGROS, psychoclinicienne.

Seul ombre au tableau, nous restons à la recherche de médecins généralistes, mais nous sommes intimement convaincus d'y parvenir. A toutes et à tous, bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le **dimanche 6 janvier 2019** à la cérémonie des vœux.

Le Maire, Marcel PIOT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER et Philippe DOUARD.
Absents excusés : Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Béatrice LEROUX, Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER et Olivier MILLION.
Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 06/2018 du 23 août 2018 : acceptation de la proposition de la société Berger Levraut relative à la fourniture et l'installation de deux ordinateurs au secrétariat de mairie, pour un montant de 2 561.63 € HT.

- Décision n° 07/2018 du 31 août 2018 : acceptation de l'avenant n° 1 au lot 9 (peinture) du marché de travaux de construction de la maison de santé conclu avec Émeraude Peinture d'un montant de 128.98 € HT.

CRÈCHE TY BON'HOME : NOUVELLE PROPOSITION DE CONVENTION AVEC EVANCIA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention avec la société Evancia relative à la réservation de deux places à la crèche Ty Bon'Home au coût unitaire de 6 000 €.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2018/2019 :

⇒ École élémentaire : 252.93 € / élève

⇒ École maternelle : 1 170.94 € / élève

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MUSÉE DE L'OUTIL ET DES MÉTIERS DE TINTENIAC

A l'occasion de l'exposition sur un habitat rural d'autrefois (pièce de vie et cellier) lors du comice agricole du 1^{er} septembre 2018, dans le cadre de la poursuite de l'action intergénérationnelle, le Musée de l'Outil et des Métiers de Tinténac avait prêté gracieusement de nombreux outils.

Une subvention exceptionnelle de 100 € lui est attribuée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 26 JUIN 2018 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "GEMAPI", VOIRIE : NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANIQUE DES TROTTOIRS ET TRANSFERT DES CHARGES D'INVESTISSEMENT (PPI 2018/2020)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 26 juin 2018 ainsi que le montant des charges nettes transférées en fonctionnement et en investissement, par les communes membres à la Communauté de communes, fixé par la CLECT, au titre du transfert des compétences « GEMAPI » et « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » pour la partie « Nettoyage manuel et mécanique des trottoirs » et les investissements Voirie PPI.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition à la Communauté de communes Bretagne Romantique des voies déclarées d'intérêt communautaire, attachées à l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que le procès-verbal de mise à disposition des voies déclarées d'intérêt communautaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION CADRE POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE PPI 2018-2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution à la Communauté de communes pour les travaux d'investissement Voirie PPI sur la période 2018-2020 d'un fonds de concours maximum de **128 769,80 €**.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : VOIRIE : PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE POUR LE NETTOYAGE MANUEL ET MÉCANIQUE DES TROTTOIRS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention cadre pour que le nettoyage manuel et mécanique des trottoirs avec ou sans bordure s'effectue par la communauté de communes dans les centre-bourgs et lotissements communaux.

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN À MEILLAC ET PLEUGUENEUC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime sur la demande d'autorisation d'exploiter des éoliennes sur les communes de Meillac et Pleugueneuc.

CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE : ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données pour un coût annuel de 850 €. Cette obligation découle du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE : PROCÉDURE DE DÉSAFFILIATION DE RENNES MÉTROPOLÉ

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime à la désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35, à compter du 1^{er} janvier 2019.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune année 2017.

Ce rapport est tenu à la disposition de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ et Loïc LEBRET.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT, Jean-François GUÉRIN qui a donné pouvoir à Florence DAVID, Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET et Philippe DOUARD qui a donné pouvoir à Jean-Paul MURIE, Olivier MILLION.

Secrétaire de séance : Florence DAVID

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

ESPACES LOISIRS ITINÉRANTS : RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION EN 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération « Espace loisirs itinérant » organisée depuis plusieurs années n'a pu avoir lieu en 2018. Une concertation a eu lieu avec les communes de Meillac et Lanhélin pour leur permettre de proposer également cette animation sur leur territoire. Les enfants pourront ainsi participer aux semaines d'activités proposées par les 3 communes.

Pour Bonnemain, l'animation est prévue en 2019 les semaines 16 (du 15 au 19 avril) et 27 (du 1^{er} au 5 juillet) pour un effectif de 28 enfants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette animation pour un coût de 2320 €.

REPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LA GESTION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales transfère aux maires la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs ne remplissant plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par une commission de contrôle créée par la loi.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres suivants pour composer la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales :

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Florence DAVID, Jean-François GUERIN et Laurence ALLAIN.

- Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER

FOURRIÈRE ANIMALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC SACPA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction du contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la SAS SACPA à Casteljaloux (47) pour un montant total de 1 477.77 € TTC, pour une durée de 4 ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2019-2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a précédemment validé le 25 septembre 2017 la convention de partenariat relative au futur réseau des bibliothèques. Des mises à jour ont été apportées concernant la tarification et concernant des corrections techniques. La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat pour le réseau des bibliothèques mise à jour.

RAPPORTS ANNUELS EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017, élaboré par le syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac.

Le Conseil Municipal prend aussi acte des rapports d'activité de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour l'année 2017.

Ces rapports sont tenus à la disposition de tout requérant qui souhaite en prendre connaissance, en s'adressant aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 3 abstentions (Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER (pouvoir à

Loïc LEBRET) et Philippe DOUARD (pouvoir à Jean-Paul MURIE) l'avenant n° 3 au lot n° 1 (terrassement, VRD, espaces verts) avec l'entreprise BLAIRE et HUBERT d'un montant de 540 € TTC (plus-value pour fourniture et pose d'un regard sur réseau AEP, burinage mur et découpage du bord de la dalle)

MAISON DE SANTE : BAIL PROFESSIONNEL ET CONVENTION PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la maison de santé s'achèvent. La réception des travaux prévue initialement le 12 octobre a été décalée suite à un retard pris par les artisans. L'ouverture de la maison de santé aux professionnels est prévue le vendredi 2 novembre 2018.

Trois paramédicaux sont intéressés depuis le lancement du projet : le cabinet d'infirmiers en la personne de Patricia LUCAS-LEFEUVE, Madame Laetitia LEGROS, psychoclinicienne et Madame Elodie NIHOUL, masseur kinésithérapeute.

La finalisation des baux professionnels a pris du retard chez le notaire. Aussi, dans le but de permettre aux paramédicaux de débiter leur activité, il est proposé une convention de mise à disposition pour ces trois paramédicaux, pour une période maximale de 6 semaines, du 2 novembre 2018 au 14 décembre 2018, dans l'attente de la signature des baux professionnels.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Elle autorise les professionnels de santé à exercer leurs activités professionnelles, à l'exclusion de toute autre activité. Cette mise à disposition est consentie pour l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET) cette convention aux conditions évoquées ci-dessus.

LES INFOS MUNICIPALES

Inscriptions sur les listes électorales

Les Administrés qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales sont invités à se présenter à la mairie avant le **31 décembre 2018**, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture sauf portable).

Fermeture secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 24 décembre après-midi, les samedi 29 décembre 2018 et 5 janvier 2019.



Fermeture Agence Postale Communale

L'agence postale communale sera fermée du mercredi 26 au samedi 29 décembre 2018 inclus.



Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains

En vue de la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique la bibliothèque de Bonnemain a du procéder à son informatisation. En effet à l'avenir les lecteurs pourront emprunter les livres de toutes les bibliothèques du réseau. Nous vous expliquerons les modalités dans le prochain bulletin municipal. Afin de préparer tout ces changements les bibliothèques du réseau seront **fermées la semaine du 14 au 19 janvier 2019**.

Pour les vacances de Noël la bibliothèque sera ouverte :

Les samedis 22 décembre 2018 et 5 janvier 2019

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes !

Échange des vœux et accueil des nouveaux habitants

La traditionnelle cérémonie d'échange des vœux aura lieu le **dimanche 6 janvier 2019 à 11h** à la salle des fêtes. Vous y êtes tous cordialement invités.

Déchets : halte aux incivilités !

Les bacs à ordures ménagères ne servent qu'à déposer les ordures ménagères.

Les autres déchets recyclables doivent être mis dans les sacs jaunes (**bouteilles et flacons en plastiques, boîtes de conserve, cannettes, petits cartons et cartonnettes, boîtes à œufs en carton, aérosols, briques alimentaires, papiers...**) ou apporter à la déchetterie (**ferrailles, encombrants, gravats, déchets verts, appareils électriques et électroniques, huiles de vidange, batteries, piles...**).

Le dépôt de déchets sur la voie publique, y compris sur les Points Recyclage, est strictement interdit.

LES INFOS DES ASSOCIATIONS

Comité d'animation

Dimanche 9 décembre : randonnée pédestre au profit du Téléthon. Rendez-vous à 9h30 (randonnée 8 km) ou 10h30 (randonnée 3-4 km) place de l'Eglise. Potage au retour. Libre participation.

Lundi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre. Orchestre Cristal. Réservation et renseignements : M. Loïc LEBRET au 07.61.01.78.59.



APEL Ecole Saint Joseph

Vendredi 7 décembre : marché de Noël à l'école à partir de 16h30

Dimanche 16 décembre : arbre de Noël à la salle des fêtes

Club du Bon'Accueil

Mercredi 12 décembre : repas à la salle des fêtes réservé aux adhérents.

Vendredi 11 janvier : concours de belote

Mercredi 23 janvier : galette des Rois à la salle des fêtes.

Sourire de Claire

Samedi 8 décembre : ancien presbytère, animations de Noël

Samedi 12 janvier : Repas à la salle des fêtes

Troupe Tonone

- Représentations théâtrales les samedis 19, 26 janvier et 2 février 2019 à 20h30 et les dimanches 20, 27 janvier et 3 février 2019 à 14h à la salle des fêtes. Tarif spécial aînés le dimanche.

CATM

Samedi 19 janvier : assemblée générale et galette des rois

IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnemain.fr